

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FÉVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

DIXIÈME ANNÉE N°1187 DU 2 FÉVRIER 2015

1801/2015 : 214^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE



SUIVEZ NOUS SUR



**FIN
DU CONFLIT
AU CHU**

**UN MILITANT DE LA
FUSION DES SOCIAUX DEMOCRATES
ASSASSINÉ EN HAÏTI**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

SANTÉ page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 11

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 16

Nombre de pages :19

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 55 93 53 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL

COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.

2 LA NATION N°1187 / LUNDI 2 FÉVRIER 2015

AFFAIRES NATIONALES

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GUADELOUPE

ACCORD SUR LE TARIF DES NOTAIRES

Un accord est intervenu lundi entre le gouvernement et sa majorité sur les tarifs des notaires qui vide de sa substance le "corridor tarifaire" prévu initialement dans le texte et qui inscrivait les prix des actes entre un plancher et un plafond. Les députés ont engagé l'examen du volet relatif aux professions réglementées du droit de la loi portant le nom du ministre de l'Economie, dont l'objet est de faire baisser les tarifs des professionnels (notaires, administrateurs judiciaires, commissaires-priseurs, greffiers, huissiers). Emmanuel Macron a lui-même reconnu que le dispositif initial de corridor tarifaire, vivement dénoncé par la profession, était "compliqué" et qu'il comportait "des effets pervers". "Ce n'est pas du tout une reculade mais une recherche de lisibilité et de réorientation", a pour sa part déclaré la socialiste Cécile Untermaier. Les prix des actes les plus simples et les moins chers, notamment en matière de droit de la famille, seront fixes mais ceux correspondant à des ventes immobilières importantes resteront proportionnels au prix. Les autres actes se feront à tarif fixe sur lequel des ristournes pourront être faites. Le volet professions réglementées du texte prévoit également une liberté d'installation "contrôlée" des notaires, huissiers et commissaires-priseurs et fixe pour ces professions une limite d'âge à 70 ans. Ce volet est vivement critiqué par l'opposition. "Vous stigmatisez les notaires", a dit Eric Woerth (UMP), qui a accusé l'exécutif de "fragiliser toute une profession". Emmanuel Macron a déclaré lundi devant les députés avoir reçu des menaces de mort de la part d'officiers publics ministériels et avoir porté plainte. Il a rejeté l'argument des notaires pour qui la réforme va supprimer des milliers emplois, estimant que leur objectif était "d'agiter les peurs en particulier des salariés et des plus fragiles qui

travaillent dans ces offices". "Je trouve que ce n'est pas à la hauteur des débats, c'est même presque inquiétant de la part d'officiers publics et ministériels", a-t-il dit. "Je ne fais honnêtement même pas référence aux menaces de mort - j'ai porté plainte - que j'ai reçues de certains officiers publics ministériels, parce que vous m'accorderez sur le fait que c'est particulièrement étonnant. Mais il faut garder d'abord son sang-froid et il faut garder du sérieux", a-t-il ajouté. "Je ne l'accepte pas, et je veux le dire ici solennellement aux salariés qui ont pu prendre pour eux les missives envoyées par certains notaires à leurs députés consistant à demander de cocher des noms parfois. Ce n'est pas à la hauteur du débat et tout ça n'est pas sérieux". L'examen de la "loi Macron" doit se poursuivre jusqu'au week-end prochain, les députés devant se prononcer le mardi 10 février par un vote solennel sur l'ensemble du texte que le Sénat examinera à son tour vers la fin avril.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

LES NOUVELLES CONDITIONS DES CONGÉS MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Depuis le 1er février, les conditions d'ouvertures du droit aux prestations en espèces des assurances maladie et invalidité, et du congé de paternité et d'accueil de l'enfant. Publié le 30 janvier au journal officiel, les conditions d'ouverture des droits ont été assouplies. Pour ouvrir droit aux prestations en espèces des assurances maladie, maternité, et invalidité et du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, l'assuré doit justifier d'une durée de travail minimale, exprimée en heures ou d'un montant minimal de cotisations dues sur une période de référence. Ces dernières ont été revues à la baisse, de fait, "le décret assouplit la condition liée au nombre d'heures travaillées en l'abaissant de 200 heures à 150 heures par trimestre et de 800 heures à 600 heures par an. "

JOURNÉE D' ACTION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE MARDI

La FSU appelle à la mobilisation demain pour une « vraie politique d'éducation prioritaire ». Dans un communiqué, la Fédération Syndicale Unitaire explique avoir des revendications précises et

dénonce ce qu'elle qualifie de dysfonctionnements.

Tout d'abord, les salaires :

- Gel du point d'indice depuis 2010 et pas d'évolution prévue avant 2017, alors que la prime des recteurs a augmentée de 69%.
- Baisse mécanique de nos années et la proratisation du paiement des allocations familiales.

Ensuite, les conditions de travail :

- 29 postes supprimés dans le 1er degré, 34 dans le second, 359 suppressions de postes depuis 2009 sans aucun lien avec la démographie : les effectifs enseignants baissent deux fois plus vite que les effectifs élèves.
- Une formation initiale et une formation continue réduites à une portion congrue.
- Une recrudescence de la violence dans les établissements.
- Une réforme des rythmes scolaires inadaptée.

La FSU trouve, par ailleurs, « inacceptable » que seulement 12 établissements soient classés en REP et 3 en REP+. Aussi, toujours, dans un communiqué, l'ensemble des syndicats de la FSU demande :

- Le rattrapage des pertes de salaires
- Le dégel et l'augmentation du point d'indice
- Une augmentation immédiate de l'ISAE (360 euros net annuels) de l'ISOE des collègues du second degré (1 200 euros) pour les PE
- Des dérogations à la réforme des rythmes scolaires afin de tenir compte de la réalité du territoire guadeloupéen.
- La fin des APC et le retour à un temps de concertation

institutionnalisé dans l'emploi du temps régulier des écoles

- Arrêt des suppressions de postes
- La réduction des effectifs
- Des moyens financiers nécessaires (avec paiement de tous les frais inhérents aux stages) à la mise en œuvre d'un PAF cohérent et ambitieux
- Des moyens humains et financiers afin de sécuriser complètement les établissements scolaires
- Le classement de toute l'académie en éducation prioritaire et dans l'immédiat le classement de l'ensemble des dépendances et des territoires les plus fragilisés en REP+.

FIN DE LA GRÈVE AU CHU

Après deux mois de grève et « des concessions de part et d'autre », un protocole de fin de conflit a été signé entre la direction et l'UTS-UGTG. Un accord a ainsi été trouvé sur :

- la répartition des effectifs plafonds par grade et par catégorie dans la filière ouvrière et technique
- les modalités de requalification et de repyramidage de l'effectif
- et les modalités de mise en place des dispositions de l'accord dans le temps sur une période de 3 ans

Le financement sera assuré par des mesures d'économies et de recettes supplémentaires (de nouveaux clients pour la cuisine et la blanchisserie).

Le protocole devra s'inscrire dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier 2015-2020 élaboré par le CHU. Le Directeur Général de l'ARS, Patrice Richard, présentera ce dernier à la communauté hospitalière d'ici une quinzaine de jours.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

6 LA NATION N°1187 / LUNDI 2 FÉVRIER 2015

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

LES NÉGOCIATIONS REPRENENT POUR LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE

Les négociations entre Européens et Américains ont repris lundi matin à Bruxelles afin de mettre sur pied le plus vaste accord de libre-échange au monde, un projet en discussions depuis plus d'un an et demi qui suscite beaucoup de défiance au sein de la société civile. Ce nouveau round de discussions, le huitième, se tiendra jusqu'à vendredi. Il s'agit du premier cycle de négociations depuis la formation de la nouvelle Commission européenne et la nomination de Cecilia Malmström comme commissaire en charge du Commerce. Après plusieurs rencontres fin 2014 avec le représentant américain au Commerce, Michael Froman, Mme Malmström avait affirmé son ambition de donner un "nouvel élan" à ces négociations, ralenties par de nombreux désaccords. Les négociations sur le "TTIP", selon son acronyme anglais, cristallisent les peurs de l'opinion publique européenne face à la mondialisation. Un des grands débats porte sur les possibles ingérences des entreprises étrangères dans les politiques publiques, à travers une procédure d'arbitrage. Les inquiétudes, des deux côtés de l'Atlantique, portent aussi sur la crainte d'une érosion des normes sociales, environnementales et de santé. Pour l'exécutif européen, qui mène les négociations dans ce dossier au nom des 28 Etats membres, l'ambition est d'avoir une "ossature" prête d'ici la fin de l'année. "C'est le premier round de négociations depuis qu'il a été question d'un 'nouveau départ'. Je suis curieuse de voir comment les choses ont évolué", a confié à l'AFP Luisa Santos de Business Europe, un influent groupe de pression favorable à l'instauration du TTIP. Pour rassurer la société civile, la Commission européenne a multiplié les initiatives en faveur d'une plus grande transparence, allant jusqu'à publier officiellement le mandat de négociation. "D'ordinaire, les accords de libre-échange se négocient à huis clos dans des salles enfumées. Avec le TTIP, c'est la première fois qu'il y a une fissure dans la porte", souligne Tom Jenkins de la Confédération européenne des syndicats (CES).

AMÉRIQUE CARAÏBE

HAÏTI : UN MILITANT DE LA FUSION ASSASSINÉ

La présidente de la Fusion des sociaux démocrates haïtiens, Mme Edmonde Supplice Beauzile, a dénoncé samedi sur les ondes de radio Kiskeya l'assassinat survenu la veille au soir à Martissant (banlieue sud de la capitale) d'un membre du parti, Jean Ricot Jean-Baptiste, qui avait reçu, dit-elle, des menaces après qu'il ait identifié certains des individus qui avaient récemment lancé des pierres contre le siège du parti, à Port-au-Prince. L'ex-sénatrice du Centre qui fait savoir que le parti n'avait pas suffisamment pris au sérieux les menaces en question et annonce qu'une plainte contre X sera incessamment portée par-devant le Parquet du Tribunal civil de la capitale. La Fusion est, avec plusieurs autres partis, signataire de l'accord du 11 janvier 2015 ayant donné naissance au gouvernement Martelly/Paul et au nouveau Conseil électoral provisoire. La Fusion compte au moins deux membres au sein du gouvernement Martelly/Paul.

LE PRÉSIDENT MADURO DU VENEZUELA CROIT EN LA CELAC

Le président de la République bolivarienne du Venezuela, Nicolas Maduro, a déclaré que lors du Troisième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), a démontré la consolidation du bloc comme un modèle de l'unité régionale pour la libération finale des nations et des peuples de la région. "Ce est un sommet qui a vraiment dépassé toutes nos attentes. Nous avons parcouru le chemin de la construction de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes", a déclaré Chef de l'Etat, du Palais de Miraflores à Caracas, où il a offert un équilibre de cette réunion du bloc régional. Il a souligné que la CELAC est devenu une véritable communauté de nations fondée sur la diversité culturelle, «au-delà des frontières idéologiques et politiques qui nous séparent. Une autre Amérique, non seulement culturellement, mais politiquement et idéologiquement. " Elle a souligné que la grande force de la CELAC, "est d'avoir atteint l'union -des pays qui conforman- dans la

diversité et sur la base du respect pour les aider à renforcer la solidarité en Amérique latine et dans les Caraïbes. " LAC uni dans les luttes communes "porter le drapeau de la CELAC invaincue Chavez, à la pointe des luttes. Venezuela dans la CELAC qui a reçu est le soutien et le soutien unanime des 33 gouvernements et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour les brûler à droite de coup d'Etat international », a déclaré le chef national de l'Etat. Dans le cas de la nation insulaire, dit la Déclaration politique de Bethléem exige que le gouvernement des États-Unis de mettre fin au blocus. "Ce est une déclaration historique sur la position commune de l'Amérique latine et des Caraïbes contre la poursuite pénale de l'embargo contre Cuba (...) Cuba Ce est une grande cause, ce est la grande cause de l'Amérique latine et les Caraïbes, "at-il dit. Il a également salué le soutien reçu la Colombie dans son processus de recherche de la paix. "Ce est un sujet qui a reçu toutes les sauvegardes, les efforts pour la paix qui se développe le gouvernement du président Juan Manuel Santos avec les FARC-EP et l'ELN. Nous espérons tous que d'une paix juste, une paix avec les gens, de perpétuer la paix dans notre région de l'Amérique latine et les Caraïbes est atteint ", at-il dit.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

SANTÉ

SIGNAUX D'ALERTE DES CINQ PRINCIPAUX CANCERS

Cancer : quels sont les signaux d'alerte des 5 principaux cancers ? Cancer du sein, cancer de la prostate, du poumon, du côlon et de la peau, connaissez-vous leurs symptômes d'alerte respectifs ? Les connaître constitue un avantage certain car plus on agit tôt, plus les traitements contre ces cancers sont efficaces et plus les chances de guérison sont élevées. La plupart des cancers évoluent au début à bas bruit, c'est-à-dire qu'ils n'entraînent pas de symptômes spécifiques. Ensuite, à un stade encore précoce, certains signes mettent sur la piste. Les détecter permet de consulter tôt et de potentialiser ses chances de guérison. Bien entendu, l'idéal est de

dépister les cancers à l'aide de marqueurs, visibles bien avant les premiers symptômes, afin de mettre en place un traitement lorsque la tumeur est encore toute petite et peu agressive. C'est le cas par exemple du cancer du sein grâce à la mammographie, du cancer du col de l'utérus grâce aux frottis, voire du scanner pulmonaire pour le cancer du poumon.

Quels sont les symptômes d'un cancer du sein ?

La palpation d'une boule dure dans un sein, de contours irréguliers, non mobile mais adhérente aux tissus. Cette boule peut modifier la forme du sein. Un écoulement par le mamelon ou une modification de la pigmentation ou de la texture de la peau du sein ou de l'aréole, constituent aussi des signes d'alerte.

Quels sont les symptômes d'un cancer de la prostate ?

Un besoin fréquent d'uriner, difficulté à retenir l'urine ou au contraire à commencer d'uriner, débit urinaire faible ou discontinu, douleur ou brûlure lors de la miction.

La présence de sang dans les urines.

Une éjaculation douloureuse.

Une douleur sourde au bas du dos, dans les hanches ou en haut des cuisses.

Quels sont les symptômes d'un cancer du côlon ?

La présence de sang, rouge ou noir, dans les selles.

Une constipation inhabituelle ou diarrhées.

Des douleurs abdominales récentes.

Un amaigrissement inexplicable.

Quels sont les symptômes d'un cancer du poumon ?

Une toux rebelle, des crachats contenant un peu de sang.

Une modification de la voix.

Un essoufflement.

Des infections bronchiques répétées.

Quels sont les symptômes d'un mélanome (cancer de la peau le plus dangereux) ?

Toute tache ou grain de beauté qui change de forme ou de couleur.

Un grain de beauté asymétrique, à bords irréguliers, de couleur non homogène, d'un diamètre supérieur à 5 mm et qui évolue.

Repérer de tels symptômes doit amener à consulter rapidement son médecin. Il pourra soit vous rassurer, soit proposer des examens complémentaires. Encore une fois, l'important est d'agir tôt !

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en baisse de 0,66% lundi affectée par des indicateurs économiques décevants en Chine et aux Etats-Unis et les résultats de Seiko Epson et Konica Minolta. L'indice Nikkei a perdu 116,35 points à 17.558,04 et le Topix, plus large, a cédé 6,32 points, soit 0,45% à 1.408,75. Les investisseurs n'ont guère apprécié le net ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis au quatrième trimestre (2,6%) ni la contraction du secteur manufacturier en Chine. Du côté des valeurs, le fabricant d'imprimantes Seiko Epson a plongé de 10,05% et son concurrent Konica Minolta a chuté de 9,42% en raison de résultats jugés

décevants. Les intervenants ont également pris leur profit sur les titres des compagnies aériennes et des fabricants de produits en caoutchouc, les prix du pétrole ayant augmenté de plus de 8% par rapport à leur creux de six ans. L'indice du transport aérien a chuté de 3,1%, signant la plus mauvaise performance parmi les 33 sous-indices sectoriels de la Bourse de Tokyo. Japan Airlines a perdu 3,4% et ANA 2,4%

ÉTATS UNIS

Wall Street a clôturé en nette hausse une séance instable lundi, durant laquelle les valeurs de l'énergie ont été soutenues par les résultats meilleurs que prévu d'Exxon, ces derniers compensant le mauvais effet de certaines statistiques parues dans le courant de la journée. La Bourse a sinon accumulé ses gains dans les derniers échanges sur l'espoir d'un accord sur la dette grecque, bénéficiant auparavant d'achats à bon compte sur les secteurs qui avaient le plus souffert après que les trois grands indices eurent réalisé leur pire performance mensuelle en un an. La Grèce propose d'aplanir ses divergences avec ses bailleurs de fonds internationaux en échangeant sa dette contre de nouvelles obligations indexées sur la croissance, a déclaré au Financial Times le nouveau ministre des Finances Yanis Varoufakis. L'indice Dow Jones a gagné 196,09 points (1,14%) 17.361,04. Le S&P-500 a pris 25,86 points (1,30%) à 2.020,85 points. Le Nasdaq Composite avance de 41,45 points (0,89%) à 4.676,69. Preuve de l'agitation du marché, l'indice S&P-500 est passé alternativement du positif au négatif à plusieurs reprises durant la séance, une volatilité comparable à celle du brut qui a gagné jusqu'à 4,8% avant de réduire fortement ses gains puis de revenir à une hausse d'un peu plus de 3%. Le S&P a perdu plus de 1% sur trois des quatre dernières séances. Au cours des 14 derniers jours, le S&P a varié de 30 points en moyenne entre son pic et son plancher de séance. Le 9 janvier, la moyenne était inférieure à 20.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé lundi une séance volatile dans le vert mais restent contrariées par le désir de la Grèce de renégocier sa dette et s'inquiètent de voir le mouvement anti-

austérité se propager à d'autres pays comme l'Espagne ou l'Italie. À Paris, l'indice CAC 40 a pris 23,42 points (0,51%) à 4.627,67 points. Le Dax a gagné 1,25% à Francfort et le FTSE 0,49% à Londres après avoir longtemps évolué dans le rouge. Les indices européens ont également fluctué avant de se redresser (+0,04% pour l'Eurofirst 300 et +0,56% pour l'EuroStoxx 50). Actuellement en tournée dans les capitales européennes, le ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis, a demandé un délai d'un mois pour faire des propositions dans la recherche d'un accord avec les créanciers internationaux d'Athènes. Les marchés s'accordent à dire que l'impact d'une crise grecque serait limité mais craignent de voir des formations modelées sur Syriza gagner du terrain en Espagne ou en Italie.

CHANGE

L'euro progressait un peu face au dollar lundi, aidé par un léger redressement de l'activité manufacturière dans la zone euro en janvier, dans un marché dans l'ensemble sans grande direction au début d'une semaine chargée en indicateurs, notamment aux États-Unis. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), la monnaie unique européenne valait 1,1334 dollar, contre 1,1284 dollar vendredi vers 22H00 GMT. La devise européenne montait également face à la monnaie nipponne, à 133,14 yens contre 132,70 yens vendredi. Le dollar repartait en légère baisse face à la devise japonaise, à 117,45 yens contre 117,59 yens vendredi. Le secteur manufacturier de la zone euro s'est redressé en janvier, même si l'amélioration reste modeste et si la contraction se poursuit dans plusieurs pays, notamment en France et en Italie, selon le cabinet Markit qui a publié lundi une seconde estimation de son indice PMI. Le PMI manufacturier de la zone euro s'est établi à 51,0 en janvier après 50,6 en décembre. L'activité progresse lorsque l'indice dépasse les 50 points tandis qu'elle se replie s'il est inférieur à ce seuil. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à la monnaie unique européenne, à 75,48 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,5017 dollar pour une livre. Le franc suisse baissait face à l'euro, à 1,0480 franc pour un euro, atteignant même vers 08H35 GMT 1,0588 franc, son niveau le plus faible depuis le 15 janvier, date à laquelle la monnaie suisse avait bondi à son niveau le plus élevé depuis le début de la cotation de l'euro suite au retrait du cours

plancher fixé par la Banque nationale suisse (BNS). Le franc suisse baissait aussi face au billet vert, à 0,9246 franc pour un dollar, après avoir atteint vers 08H10 GMT 0,9347 franc, son niveau le plus faible depuis le 15 janvier, date à laquelle il avait atteint un sommet depuis août 2011. La devise chinoise a terminé à 6,2599 yuans pour un dollar, son niveau de clôture le plus faible depuis mi-octobre 2012, contre 6,2506 yuans vendredi. L'once d'or a fini à 1272,50 dollars au fixing du soir, contre 1260,25 dollars vendredi.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LE SORT DU CONTRAT DE TRAVAIL EN CAS D' INCARCÉRATION DU SALARIÉ

En droit du travail la conséquence de l'incarcération du salarié est l'absence de ce dernier et donc son impossibilité d'exécuter sa prestation de travail. Durant la détention le principe est la suspension du contrat de travail pendant toute la durée de l'incarcération. C'est le même effet qu'en cas d'absence pour cause de maladie. Afin que le contrat de travail soit valablement suspendu le salarié a l'obligation d'informer son employeur de son absence. Le salarié doit délivrer à son employeur une double information. Il doit d'une part l'informer de sa durée prévisible d'absence et d'autre part l'informer du motif de son absence. Le salarié est en effet obligé d'expliquer à son employeur que la cause de son absence réside dans son incarcération. Ainsi la Chambre sociale de la Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 20 juillet 1989, a considéré qu'il était possible de licencier valablement un salarié pour faute grave au motif que ce dernier a affirmé être absent en raison d'une convocation à des épreuves de pré-sélection militaire alors même que son absence résultait de sa détention provisoire. La Cour de cassation explique en effet clairement dans cet arrêt que comme la Cour d'appel a relevé que le salarié « avait essayé de tromper son employeur en ne se présentant pas à son poste deux jours d'affilé au prétexte qu'il était soumis à des épreuves de pré-

sélection militaire, alors qu'en réalité il s'était livré à une agression sexuelle qui entraînait son arrestation et sa mise en détention provisoire». il avait commis une faute grave justifiant son licenciement. Cette jurisprudence a depuis été confirmée. En principe si un employeur procède au licenciement de son salarié en raison de son incarcération son licenciement est sans cause réelle et sérieuse. Ainsi la Cour d'appel de Douai, dans un arrêt rendu le 30 janvier 1998, a jugé que le licenciement d'une salariée placée en détention provisoire était sans cause réelle et sérieuse. La Chambre sociale de la Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 21 novembre 2000, a confirmé la position de la Cour d'appel en expliquant que « le placement d'un salarié en détention provisoire, présumé innocent alors que l'obstacle mis à l'exécution du contrat de travail ne lui est pas imputable entraîne la suspension du contrat de travail. » La Cour de cassation poursuit en affirmant « que la cour d'appel, ayant constaté que cette incarcération n'avait entraîné aucun trouble dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise a exactement décidé que ce fait de vie personnelle ne constituait pas une cause de licenciement. » Lorsque le salarié est détenu il n'est pas non plus possible de procéder à la rupture de son contrat de travail pour cause de force majeure. La Chambre sociale de la Cour de cassation, dans un arrêt en date du 1 juillet 1998, a clairement indiqué que « la situation résultant de l'incarcération du salarié ne constituait pas un cas de force majeure». Au principe de l'interdiction de licencier un salarié détenu il existe deux grandes exceptions : Quand la détention du salarié (et par conséquent son absence au sein de l'entreprise) cause un trouble dans l'organisation et le fonctionnement de la société ; Lorsque la détention du salarié cause un préjudice à l'entreprise

- Tout d'abord l'absence du salarié peut être source de désorganisation et par conséquent constituer un trouble dans l'organisation et le fonctionnement normal de la société. Dans ce cas l'incarcération peut justifier le licenciement du salarié. Le trouble occasionné par l'absence du salarié est évalué au regard des conséquences de l'incarcération du salarié sur l'organisation de l'entreprise. Pour que le licenciement soit justifié l'employeur devra démontrer que l'absence du salarié entraîne une désorganisation dans l'entreprise. L'appréciation se fera in-concreto en fonction de la durée de l'absence, du poste occupé par le salarié et de

l'impossibilité pour l'entreprise de pouvoir le remplacer temporairement. Autrement dit si l'employeur pouvait facilement trouver un salarié pour remplacer le salarié absent le licenciement sera considéré comme sans cause réelle et sérieuse.

●L'autre motif pour licencier un salarié détenu est : le trouble objectif caractérisé. Quand en raison des faits commis par le salarié l'entreprise subit un trouble le licenciement est possible. Il convient toutefois de signaler qu'il appartient dans ce cas à l'employeur de justifier par des éléments précis du préjudice subi par la société. La Cour de cassation, dans un arrêt rendu par la chambre sociale le 9 juillet 2002, rappelle qu'en principe « s'il ne peut être procédé à un licenciement pour un fait tiré de la vie privée du salarié, il en va autrement lorsque le comportement de celui-ci a créé un trouble caractérisé à l'entreprise ». Dans cette affaire la Haute-Juridiction explique que « la cour d'appel, qui a constaté que le comportement du salarié à l'égard de sa concubine, également salariée de l'entreprise, avait entraîné son arrestation sur le lieu du travail, et que l'employeur pouvait craindre la survenance de nouveaux incidents, a fait ressortir que ce comportement avait entraîné, pour l'entreprise, un trouble objectif caractérisé. » [4] Eu égard au trouble subi par la société le licenciement a été considéré comme reposant sur une cause réelle et sérieuse. En droit du travail français pour pouvoir valablement licencier un salarié il faut respecter une procédure très stricte. L'incarcération du salarié ne fait pas obstacle au respect de la procédure prévue par le Code du travail.

© 2015 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET LE CABINET DE CONSULTANT INTERFACE

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2015 à 9,61euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1457,52

euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum devrait être différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2012: 410 335 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

DÉCEMBRE 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,6 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C D E) en novembre 2014: 74270 (0,2% sur

un mois et 5 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en novembre 2014 : 720 (- 1 % sur un mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie ,
7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état
15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER

**SUIVEZ NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX**